

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

---

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« préfet et le sous-préfet disposent »

les mots :

« représentant de l'État dans le département dispose ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.